JEUDI 26 JUIN 2025

CSA DE RÉSEAU DU MERCREDI 25 JUIN : LA PREUVE PAR TROIS ?

Les évolutions en matière de promotion

Évolution des modalités d'affectation des agents promus à la LA ou à l'examen professionnel d'inspecteur (2026)

L'administration fixe une nouvelle modalité d'affectation pour les agents promus au grade d'inspecteur par LA ou examen professionnel : un poste précis leur sera proposé, le plus proche possible de leur résidence administrative parmi ceux vacant, sous réserve de l'intérêt du service et du profil requis. En cas de refus, la promotion serait annulée. Cette règle s'appliquera à tous les lauréats, y compris les spécialistes.

Les évolutions en matière de mutation

Évolution des règles de mutation interne à l'outre-mer

Périmètre concerné : les résidences ultramarines gérées au TAM, hors résidence à profil au sein des DR de Martinique, Guadeloupe et la Réunion.

Évolution : Mise en place d'un tableau de mutation interne à chacune des DR concernées pour les résidences gérées au TAM, hors résidence à profil. Règle de classement commune aux trois territoires concernés et application du barème de droit commun pour ce faire.

Élargissement de la liste des résidences peu attractives

Inscription des résidences ONAF, Ivry et Metz sur la liste des résidences peu attractives ouvrant droit à une priorité subsidiaire de mutation.

DNGCD

Conséquence de la disparition de la qualification marin G3.

Par soucis de clarifier les modalités de gestion des mutations des marins G3 suite à la disparition de la qualification G3. (Aujourd'hui, simple fonction d'encadrement sans nécessité de détention d'une qualification), la DNGCD va gérer par AVP tous les postes de marin G2 « Encadrant » ainsi que les postes de mécaniciens GIII.

Obligation de détention du brevet de qualification sur laquelle l'agent postule.

La DNGCD rend obligatoire la détention du brevet de qualification pour candidater sur un poste/ résidence de marin G1 et G2, ainsi que de mécanicien GI,GII et GIII.

Élargissement de la liste des postes gérés par AVP

Application du dispositif d'AVP (Avis de Vacance du poste) au poste de TSII et adjoint TSII, à l'intégralité des postes de l'état-major de la DNGCD et au poste du service central d'armement à l'ENDLR.

UNSA DOUANES : 6 RUE LOUISE WEISS – BÂTIMENT CONDORCET – TÉLÉDOC 322 – 75703 PARIS CEDEX 13 / UNSADOUANES@GMAIL.COM / TÉL. : 0766321859 / 0617097262